



ArcelorMittal

Rapport de responsabilité sociale

France 2019

Avertissement

Ce document ne constitue pas un rapport social, l'ensemble des filiales françaises du groupe ArcelorMittal en étant dispensé du fait d'une publication centralisée au niveau de la consolidation ArcelorMittal SA au Luxembourg, conformément à la directive européenne 2014/95/UE. Néanmoins, afin de donner aux parties prenantes une information pertinente au niveau national, les données de performances extra-financières des sites français d'ArcelorMittal ont été rassemblées, conformément aux méthodes de consolidation du groupe.

Le développement durable au sein d'ArcelorMittal

Les besoins de la société évoluent, et ArcelorMittal, en tant qu'entreprise sidérurgique, continue de progresser. Les clients, les institutions publiques et l'ensemble des parties prenantes s'attendent à ce que les entreprises produisent non seulement des résultats tant qualitatifs que financiers, mais aussi qu'elles apportent une contribution plus durable à la société dans son ensemble. C'est pourquoi, pour être la société sidérurgique de l'avenir, ArcelorMittal s'engage à inventer des aciers plus performants pour un monde meilleur.

L'acier est au cœur des solutions bas carbone d'aujourd'hui et de demain. Recyclable à l'infini, l'acier contribue à la mobilité (allègement des véhicules, véhicules électriques), à la construction de bâtiments à faibles émissions de carbone, aux énergies renouvelables telles que les éoliennes ou les fermes solaires, à la conception d'emballages recyclables... Intégrer le Développement durable dans la stratégie de l'entreprise apparaît donc comme essentiel pour continuer à créer de la valeur pour les actionnaires et l'ensemble des parties prenantes.

En 2015, ArcelorMittal a ainsi défini sa responsabilité sociétale autour de 10 enjeux majeurs (voir Integrated Annual Review 2019) :

- La santé, la sécurité et le bien-être au travail pour ses salariés
- Des produits pour des modèles de vie plus durables
- Des produits pour des infrastructures plus durables
- Une utilisation responsable des ressources
- Une utilisation raisonnée de l'air, de l'eau et des sols
- Une utilisation responsable de l'énergie pour un avenir bas-carbone
- Une chaîne d'approvisionnement fiable et efficace pour ses clients
- Un rôle actif auprès de ses communautés de vie
- Un vivier d'ingénieurs et de scientifiques qualifiés pour demain
- Une contribution citoyenne partagée et valorisée.



Au-delà d'un engagement propre, ArcelorMittal est à l'initiative, en 2019, avec d'autres acteurs sidérurgiques, de la création d'une nouvelle norme sectorielle de développement durable, ResponsibleSteel™, qui vise à apporter à ses clients et à l'ensemble des parties prenantes l'assurance du respect d'exigences élevées dans les domaines social et environnemental : les émissions de carbone et autres émissions atmosphériques, un usage responsable de l'eau, la biodiversité, les droits de l'homme, le droit du travail, le respect des communautés locales, l'intégrité opérationnelle et une bonne gestion de la chaîne d'approvisionnement.

Les enjeux prioritaires pour l'industrie sidérurgique ont été identifiés grâce à un dialogue approfondi entre les entreprises sidérurgiques et automobiles (clients clés), les institutions financières et les organisations non gouvernementales (ONG).

Ce dialogue a mené à la norme ResponsibleSteel™ qui repose sur 12 principes couvrant les aspects sociaux, environnementaux et de gouvernance :

1. Leadership organisationnel
2. Systèmes de gestion
3. Santé et sécurité au travail
4. Droits des travailleurs
5. Droits de la personne
6. Mobilisation des intervenants
7. Collectivités locales
8. Émissions de gaz à effet de serre
9. Bruit, émissions, effluents, déchets
10. Intendance de l'eau
11. Biodiversité
12. Désaffectation et fermeture

Cette démarche, pour être systémique, doit couvrir toute la chaîne de valeur de

l'acier, y compris l'approvisionnement en matières premières primaires. La volonté du groupe est de n'acheter du minerai de fer et du charbon qu'à partir de mines qui sont certifiées de façon indépendante selon des normes environnementales, sociales et de gouvernance rigoureuses. Cela permettra à la chaîne d'approvisionnement d'être conforme à la certification des produits ResponsibleSteel™, qui englobera l'exploitation minière, et de prendre comme base les normes existantes telles que Towards Sustainable Mining (TSM) et l'Initiative for Responsible Mining Assurance (IRMA).

Le 26 novembre 2019, ArcelorMittal a annoncé son intention de déployer ce programme sur l'ensemble des sites de production d'aciers plats en Europe, et ainsi d'obtenir la certification ResponsibleSteel™. Ce programme permettra à chaque site de prouver que ses procédés de production répondent à des normes rigoureusement définies sur un large éventail de critères sociaux, environnementaux et éthiques. En France, la première vague d'audit concernera les sites d'ArcelorMittal France et d'ArcelorMittal Méditerranée.

ArcelorMittal en France est le plus important acteur de l'industrie sidérurgique française. Le bon fonctionnement de nos opérations repose sur une chaîne d'approvisionnement extrêmement performante. Environ 35 % des produits plats européens d'ArcelorMittal sont élaborés en France, et la France constitue une base importante d'exportations à destination du reste de l'Europe et du Monde. Les principales grandes entreprises françaises sont mises à contribution dans le cadre des activités en France, que ce soit pour le transport, secteur dans lequel nous représentons un acteur majeur, ou dans la fourniture d'énergies.

Pour le groupe, la France se caractérise aussi par une forte activité de Recherche &

Développement. L'innovation constitue un des axes les plus importants en matière de développement durable, afin de répondre aux problématiques environnementales et sociétales de nos parties prenantes, et en particulier de nos clients. Des projets majeurs sont notamment menés dans l'évolution des procédés de fabrication, pour une sidérurgie décarbonée, et des produits durables.

Plus de la moitié des ingénieurs et techniciens

de recherche que compte le groupe dans le monde sont basés en France. Plus de la moitié des activités R&D pour le secteur automobile et celui des procédés sidérurgiques, ainsi que l'intégralité de la recherche pour le secteur de l'emballage sont menées en France. Le plus grand campus mondial du groupe est basé à Maizières-lès-Metz, en Moselle. D'autres centres sont localisés au Creusot et à Montataire.

| Thèmes | Indicateurs clés | Données France 2019 | Données France 2018 | Données France 2017 |
|--|---|---------------------------------|---------------------|---------------------|
| Une communauté d'ingénieurs et de scientifiques | Nombre de chercheurs | 830 ETP* | 739 ETP* | 791 (effectif) |
| | Nombre de personnes travaillant pour la R&D | 855 ETP* | 839 ETP* | 843 (effectif) |
| Des produits pour des styles de vie plus durables | Nombre d'inventions brevetées dans l'année | 69 Dont 11 produits nouveaux | 70 | 57 |
| Une contribution citoyenne partagée et valorisée | Dépenses de R&D (en millions de dollars) | 168,6 | 143,5 | 129 |

* Equivalents temps plein.

1- Pour une utilisation raisonnée des ressources, une meilleure préservation de l'environnement et le développement d'une économie circulaire

L'acier est un matériau essentiel et incontournable dans la vie quotidienne.

En développant des aciers innovants, plus performants, c'est-à-dire des aciers plus résistants, plus sobres en carbone et mieux optimisés pour leur usage spécifique, ArcelorMittal contribue à améliorer sensiblement la vie des gens.

En développant une stratégie d'innovation et de

numérisation globale de l'entreprise, le groupe tend à réaliser de nouveaux gains en matière d'efficacité énergétique et à réduire ses déchets tout en allégeant la teneur en carbone de ses produits.

En outre, l'élargissement de l'utilisation d'énergies renouvelables, produites sur site ou par des accords contractuels à long terme, concourt à la réduction des émissions indirectes liées à la consommation d'électricité.



L'acier est un matériau en constante évolution. Bon nombre d'aciers que le groupe produit aujourd'hui n'existaient pas il y a dix ans. Nos scientifiques et ingénieurs imaginent, conçoivent et testent les aciers de l'avenir, des aciers plus résistants, plus légers, plus efficaces, moins énergivores et produits par des voies alternatives à faibles émissions de carbone. Les nouveaux aciers lancés en 2019 comprennent notamment une nouvelle gamme de solutions S-in motion® pour les voitures à moteur à combustion interne, les hybrides et les véhicules électriques.

Steligence®, concept de solutions à faibles émissions de carbone pour l'industrie de la construction, lancé en 2018, a obtenu de bons résultats au cours de sa première année complète d'exploitation, et son potentiel de développement apparaît important.

Nos aciers ont la capacité de permettre à d'autres secteurs de réduire leurs émissions de carbone, mais nous devons aussi travailler à réduire considérablement notre empreinte carbone directe. En 2019, ArcelorMittal Europe – Produits Plats a annoncé un objectif de réduction de 30 % d'ici 2030 et une ambition de parvenir à zéro émission nette de carbone d'ici 2050.

Une entreprise est dite écoresponsable lorsqu'elle met en place de façon globale des mesures ayant pour but de limiter son empreinte écologique et son impact sur l'environnement. Être une entreprise écoresponsable n'implique pas forcément une réorganisation totale de l'entreprise ; cela peut également se traduire par une sensibilisation des salariés, notamment au travers des accords d'intéressement. Ainsi en 2019, l'accord d'intéressement d'ArcelorMittal Méditerranée intégrait le taux de marche des installations de dépollution pour 8 % de l'accord.

De même, la performance environnementale (recyclage de déchets internes et consommation maximum de ferrailles pour limiter le CO₂) comptait pour 10 % de l'accord Intéressement Performance d'ArcelorMittal France.

ArcelorMittal Industeel France, filiale d'ArcelorMittal, implantée principalement au Creusot (Saône-et-Loire) s'est engagée fin 2019 dans une démarche d'écoresponsabilité afin de permettre

- d'améliorer à tous les niveaux son impact sur l'environnement
- de renforcer la culture d'entreprise et partager des engagements forts avec l'ensemble des parties prenantes ;
- d'améliorer son image de marque et démontrer des valeurs fortes ;
- d'adopter dès à présent des mesures qui deviendront probablement obligatoires pour toutes les entreprises d'ici quelques années.

Un comité chargé de mener une réflexion sur des idées d'amélioration a dégagé 10 axes de progrès orientés par exemple vers le zéro déchets plastiques (gobelets, bouteilles, ...), la mise en place de véhicules électriques, ou le remplacement des lumières par des systèmes à leds. A ce jour, 17 actions ont déjà été identifiées.

ArcelorMittal à Fos-sur-Mer : un réservoir de biodiversité exceptionnel en France

Le site ArcelorMittal de Fos-sur-Mer abrite en son sein près de 450 hectares d'espaces naturels entre Crau et Camargue, préservés et entretenus depuis l'installation de l'industrie sur la zone. Depuis son implantation, ArcelorMittal Méditerranée a cherché à minimiser son impact sur le milieu naturel en consacrant une part de ses investissements à la préservation de son environnement. Ces espaces représentent environ le tiers des espaces dont l'usine est propriétaire.

Depuis 1996 et en partenariat avec différents acteurs (scientifiques, chercheurs, éleveurs, sagneurs, personnes en réinsertion professionnelle), différents plans de gestion ont été établis avec l'objectif de fixer les grandes lignes d'orientation pour la préservation et la mise en valeur de ces espaces remarquables, au sein desquels on retrouve environ un tiers de la faune et de la flore présente sur l'ensemble du territoire national. Celle-ci comprend 38 espèces de végétaux et une dizaine d'espèces d'animaux protégés. Depuis 2013 et a minima jusqu'en 2023, ArcelorMittal Méditerranée travaille en partenariat avec le bureau d'étude écologique Eco-Med avec lequel des plans de gestion successifs ont été établis. Au-delà du rôle écologique et de l'intérêt scientifique que représentent ces espaces, ils jouent également un rôle social grâce au travail réalisé avec une association qui œuvre à la réinsertion des personnes éloignées de l'emploi.

L'acier, un matériau facilement recyclable

La disponibilité des produits acier en fin de vie est bien inférieure à la demande et, bien que la grande majorité de ces rebuts soit utilisée, ils ne suffisent qu'à environ un tiers de la production mondiale d'acier.

L'acier fabriqué à partir de minerai de fer (acier primaire) doit être produit pour répondre à la demande d'aujourd'hui, mais chaque tonne d'acier nouveau doit également être considérée comme un investissement dans les stocks de ferraille de demain. L'empreinte carbone d'une tonne d'acier doit donc être évaluée sur le cycle de vie complet du produit, qu'il soit issu du procédé primaire (fonte) ou du procédé secondaire (ferrailles). En effet, on ne peut pas avoir d'acier recyclé sans acier primaire. Le recyclage de l'acier est peut-être l'exemple le plus établi de l'économie circulaire. Aujourd'hui, dans le monde, 85 % des produits sidérurgiques en fin de vie sont recyclés pour produire de nouveaux aciers. Les spécificités de l'acier facilitent sa séparation des autres matériaux, entre autres par le tri magnétique, et lui permettent de conserver ses propriétés d'origine.

La disponibilité de la ferraille sur le marché dépend du contexte économique et de la durée de vie des produits en acier. La ferraille devient un élément de plus en plus incontournable dans la fabrication de l'acier et il est nécessaire de renforcer la définition précise de leurs caractéristiques, et plus précisément de leur teneur en fer.

L'utilisation de la ferraille dans la fabrication de l'acier réduit les émissions de CO₂ dans la production d'acier. Compte tenu des limites de disponibilité, cependant, le défi d'aujourd'hui est d'utiliser toutes les formes de ferraille de la manière la plus efficace. Par exemple, utiliser la ferraille localement pour éviter les émissions provenant du transport.



La majeure partie de la production d'acier d'ArcelorMittal en France se fait par la filière fonte, issue de hauts-fourneaux, présente à Dunkerque et à Fos-sur-Mer. Cette filière consomme du minerai de fer et du charbon ainsi qu'une fraction d'acier recyclé, les ferrailles.

La seconde filière sidérurgique, la filière électrique, utilise 100 % de ferrailles pour produire de l'acier. Les aciéries électriques françaises du groupe se situent au Creusot en Saône-et-Loire et à Châteauneuf dans la Loire (ArcelorMittal Industeel France).

En France, ArcelorMittal produit essentiellement des aciers plats dont la teneur en métaux résiduels doit être très basse. Une amélioration du tri doit permettre une augmentation du taux d'aciers recyclés dans ce processus. Pour favoriser ces progrès de recyclage de l'acier, ArcelorMittal mène des actions de long terme sur l'analyse du cycle de vie des produits acier et leur préparation au recyclage. Ainsi, en tant qu'acteur de la valorisation des emballages ménagers, ArcelorMittal a publié un guide de recommandations pour l'amélioration du tri des emballages en acier dans le cadre de la modernisation des centres de tri, cofinancé par l'ADEME et CITEO.

La collecte des déchets ménagers est réglementée en France par filières et ArcelorMittal représente un des acteurs majeurs du recyclage, avec un engagement de reprise totale des matières triées, ce qui lui permet, avec plus de 40 % du marché total des aciers recyclés, de se positionner comme premier reprenneur dans la collecte sélective et comme premier recycleur. Concernant les emballages en acier, le taux de recyclage se situe aux alentours de 85 % et devrait encore progresser avec la mise en œuvre des nouveaux règlements européens et nationaux.

Pour nous permettre d'augmenter la

proportion de ferrailles dans la filière fonte, nous investissons dans des technologies permettant de faire fondre des rebuts de plus en plus petits dans nos installations de production d'acier primaire. Nous utilisons également des algorithmes de numérisation et des modèles mathématiques pour optimiser notre approvisionnement en ferraille, en nous assurant que les bonnes quantités et qualités de ferraille atteignent nos différents sites pour obtenir l'utilisation la plus efficace et rentable de la ferraille. Un des importants projets de la feuille de route de décarbonation des sites en France concerne l'augmentation du taux de recyclage de l'acier post-consommation.

En améliorant l'utilisation de la ferraille de cette façon, nous ouvrirons la voie à une économie circulaire plus efficace, dans laquelle toutes les qualités de ferraille sont utilisées de façon efficiente.

L'acier, un matériau pour des produits durables

À très long terme, la demande mondiale d'acier va probablement se stabiliser, et il sera possible de fabriquer presque tous les produits d'acier dont nous avons besoin de façon entièrement circulaire en utilisant de l'électricité propre et en tirant parti de la recyclabilité inégalée de l'acier. Toutefois, étant donné qu'une bonne partie de l'infrastructure future dont nous avons besoin reste à construire et que de grandes régions du monde en développement continuent de connaître une croissance économique rapide et une augmentation de la consommation d'acier, la demande d'acier neuf augmentera pendant de nombreuses décennies, dépassant l'approvisionnement en ferraille d'acier. La demande mondiale d'acier devrait augmenter pour atteindre environ 2,6 milliards de tonnes d'ici 2050 (contre 1,9 milliard de tonnes en 2019). Pour le seul

continent européen, la disponibilité de ferrailles ne permet pas, à ce jour, de couvrir les besoins en acier. Cependant, la production d'acier est naturellement énergivore et représente déjà environ 7 à 9 % des émissions mondiales de carbone. L'industrie sidérurgique est donc confrontée à un défi : elle doit continuer à répondre aux besoins mondiaux de l'acier tout en réduisant sensiblement ses propres émissions pour répondre aux ambitions de l'Accord de Paris. Chez ArcelorMittal, nous nous engageons à créer et mettre en œuvre de nouvelles technologies innovantes pour la production d'acier primaire à faibles émissions. L'élaboration de nos feuilles de route en matière de décarbonation a commencé fin 2019 dans le cadre du Pacte productif pour être présentées aux pouvoirs publics en 2020.

Afin de capitaliser sur les qualités de l'acier, ArcelorMittal investit massivement dans des projets innovants contribuant à une plus grande durée de vie des produits utilisant l'acier. Une équipe de recherche dédiée travaille pour évaluer l'impact et optimiser l'usage de l'acier sur l'ensemble de son cycle de vie. Ces Analyses de Cycle de Vie (ACV) permettent de définir et de mesurer l'intégralité du bilan d'un produit en matière d'émissions de carbone, depuis l'extraction des matières premières jusqu'au recyclage.

En plus des ACV, nous développons un outil unique d'innovation durable (IS), qui nous permettra d'évaluer les nouveaux produits et procédés d'innovation en fonction de leur impact potentiel sur les questions de durabilité (y compris sur le carbone, la consommation d'eau et d'autres facteurs). En 2019, l'outil a fait l'objet d'un examen externe, et en 2020, nous prévoyons de finaliser et mettre à l'essai des tableaux de bord qui permettront de recueillir des renseignements dans l'outil pour l'ensemble de notre portefeuille d'innovation.

Agir pour un usage raisonné de l'eau

Lors de la production de l'acier, l'eau est utilisée dans le procédé industriel et pour le refroidissement des outils. Ces étapes consomment une quantité d'eau importante : c'est la raison pour laquelle le groupe cherche à optimiser les procédés. Le recyclage de l'eau ou le fonctionnement en circuit fermé, utilisé par certains sites français, permettent de limiter les prélèvements.

Quant aux matières en suspension (MES) dans l'eau, différentes méthodes sont utilisées pour limiter l'impact de l'activité, allant de la collecte des eaux de ruissellement dans les parcs à ferrailles aux traitements des produits chimiques, graisses et solvants utilisés lors de la fabrication de l'acier.

Agir pour limiter l'impact de nos activités sur la qualité de l'air

La fabrication de l'acier génère notamment des poussières, du dioxyde de soufre (SO₂), des oxydes d'azote (NO_x) et des composés organiques volatils (COV). Depuis 2015, ArcelorMittal a mis en place de nombreuses initiatives sur les sites afin d'améliorer en continu les performances environnementales. Ainsi en 2018, un programme d'amélioration d'un montant de 14 millions d'euros a été lancé pour la rénovation des fours à coke de Fos-sur-Mer dont les trois quarts étaient conformes aux limites réglementaires à la fin de l'année 2018. Les travaux sur les fours de la batterie numéro 3 ont été terminés durant le premier trimestre 2019 et les émissions de la cokerie sont conformes depuis mars 2019. De nouvelles technologies ont été déployées pour prévoir les émissions au-delà des limites



réglementaires, y compris la vérification visuelle à l'aide de caméras numériques.

Les investissements déjà réalisés sur le site de Fos-sur-Mer en faveur de l'environnement se montent à 100 millions d'euros au cours des 5 dernières années. Ils donnent des résultats très significatifs : le site émet deux fois moins de poussières et de dioxydes de soufre qu'il y a 10 ans et 70 % de dioxines en moins.

Ainsi, un projet pluriannuel de réduction de 33 % des émissions de dioxyde d'azote a été clôturé en fin d'année 2019 au train à bandes : les 64 brûleurs latéraux et frontaux des fours, dans lesquels sont réchauffées les brames avant laminage, ont été remplacés dans le cadre d'un investissement de 5 millions d'euros. Ces équipements de nouvelle génération, conçus sur-mesure, permettent d'assurer une température homogène sur toute la longueur de la flamme par une distribution de l'air plus favorable.

Le site a également annoncé un investissement de 20 millions d'euros dans une nouvelle installation de protection de l'environnement. Un système de filtration innovant permettra de réduire de 40 % les émissions de poussières de l'agglomération et d'anticiper les futures normes environnementales. La mise en service du nouveau filtre, dont la conception démarrera en 2020, est programmée courant 2021. Cette nouvelle installation permettra, en anticipation des futures normes environnementales, de réduire de 40 % les émissions de poussières dans le secteur concerné par l'investissement et de 15 % à l'échelle du site de Fos-sur-Mer (poussières canalisées).

Cet investissement de 20 millions d'euros s'inscrit dans un plan global prévisionnel de 100 millions d'euros à horizon 2023 sur le site

de Fos-sur-Mer, visant à améliorer la qualité de l'air et réduire l'impact environnemental de 30 % supplémentaires.

Du 9 au 13 septembre 2019, à Fos-sur-Mer, deux sessions de formation aux émissions diffuses de cokerie se sont tenues pour 29 sidérurgistes venus du monde entier, dont 6 salariés de Fos-sur-Mer. Dans le but d'agir sur toutes les formes d'émissions, ces salariés du groupe se sont formés à un standard de détection des émissions diffuses. L'objectif : apprendre à mesurer rigoureusement pour progresser davantage. C'était la première fois qu'une usine du groupe organisait une telle formation.

A cette occasion, 4 formateurs américains de Crowder Environmental Associates, Inc., société de formation reconnue par EPA, l'Agence américaine de protection de l'environnement, se sont déplacés afin de former à la Méthode 303 de détection des émissions diffuses visibles. Cette méthode permet d'identifier une émission diffuse et de la différencier des autres sources de fumée. Elle enseigne également un protocole bien précis de comptage et une méthode de calculs des indicateurs communiqués aux autorités.

Au cours de cette formation diplômante, les 29 stagiaires ont alterné entre apprentissage théorique et application sur le terrain. Lors des sessions pratiques, ils se sont rendus sur la cokerie afin de mettre en application les méthodes enseignées sur les batteries, les portes, ou encore les tampons.

A l'issue de ces deux sessions, les stagiaires ont tous obtenu le statut d'observateur certifié de la méthode 303.

Agir pour une meilleure gestion et valorisation des déchets et résidus

La fabrication d'acier, comme toute activité industrielle, génère des résidus de production de natures diverses.

La majorité de ces résidus de production peut être valorisée et s'inscrire dans une démarche d'économie circulaire que les sites français d'ArcelorMittal préconisent et développent, que ce soit à travers la récupération de chaleur, dans la réutilisation des gaz sidérurgiques ou par la valorisation de coproduits dans les secteurs des matériaux de construction et des travaux publics entre autres.

Ainsi, à proximité des hauts-fourneaux de Dunkerque et de Fos-sur-Mer, Ecocem France, détenue à 49 % par ArcelorMittal France, exploite deux unités de granulation des laitiers de haut-fourneau : le laitier moulu qui en résulte est utilisé comme matériau de construction. Ce procédé permet de diminuer significativement le prélèvement de ressources naturelles par rapport à l'utilisation de ciment classique et par conséquent participe à la réduction de l'empreinte carbone, de 34 à 38 fois plus faible. A elle seule, l'utilisation du matériau issu des laitiers de haut-fourneau dans l'unité de Dunkerque permet d'éviter l'émission de plus de 490 000 tonnes de CO₂ par an, soit l'équivalent des émissions annuelles de 200 000 voitures. Afin d'accroître encore cette utilisation intelligente des laitiers, les deux unités ont vu leur capacité augmenter ces dernières années pour la porter globalement à 1,4 million de tonnes de laitier moulu par an.

Ecocem France a été créé en 2007 par ArcelorMittal avec Ecocem Materials, et dispose

d'installations de production à Fos-sur-Mer (depuis 2009) et Dunkerque (mise en service en 2018). En 2019, plus de 21 millions de tonnes ont été réutilisées, dont 15 millions de tonnes sous forme de ciment – soit 19 % de plus qu'en 2018 – évitant ainsi l'émission de plus de 11 millions de tonnes de CO₂.

Les laitiers non encore réemployés dans ce processus trouvent une utilisation dans les travaux publics ou maritimes en remplacement des granulats naturels (sables, graviers, ...).

L'autre type de laitier est le laitier d'aciérie, qui est un résidu récupéré lors de la transformation de la fonte en acier au niveau du convertisseur. Il est obtenu durant la phase d'affinage de l'acier lorsque l'oxygène est insufflé dans la fonte pour la débarrasser des impuretés, et se forme à sa surface. Il est difficile à valoriser et jusqu'ici seulement 30 % de la production annuelle était recyclée ou réutilisée, par exemple comme granulats de terrassement et de forme. A Dunkerque, depuis 2019, ce laitier est utilisé pour la construction de buttes paysagères destinées à protéger les riverains des retombées de poussières émanant des activités portuaires. Au total, six millions de tonnes de laitier seront valorisées pour l'aménagement de trois buttes. L'utilisation du laitier d'aciérie permet de réduire les coûts et entre aussi dans notre démarche environnementale visant à économiser les ressources naturelles et à valoriser nos résidus industriels.

La part de résidus de production valorisés en interne ou par un tiers a été de 99 % en 2019, grâce à l'utilisation de résidus stockés lors d'exercices antérieurs. Les résidus qui ne peuvent pas être valorisés sont envoyés en centres de traitement ou en centre d'enfouissement et ont représenté en 2019, 2,6 % du volume global des résidus produits dans l'année.



De même, certains déchets liés aux approvisionnements, la chaleur ou encore les gaz issus des procédés de fabrication sont utilisés afin de produire de l'énergie. Ainsi, sur le site de Dunkerque, les gaz sidérurgiques sont envoyés vers la centrale énergétique du site, gérée par un opérateur externe, où ils génèrent de l'électricité. Celle-ci est utilisée sur le site, couvrant en intégralité ses besoins. L'excédent, qui représente environ 25 % de la production totale d'électricité, est revendu sur le réseau.

Les 4,7 milliards de m³ de gaz sidérurgiques traités par an à Dunkerque produisent environ 200 MW électriques, soit l'équivalent de la consommation d'une ville de 200 000 habitants. Par ailleurs, depuis les années 80, la chaleur fatale récupérée sur le site chauffe une partie de l'agglomération de Dunkerque et ce réseau s'étend avec la construction en cours d'une extension pour la ville de Grande-Synthe, réutilisant les gaz sidérurgiques.

| Thèmes | Indicateurs clés | Données France 2019 | Données France 2018 | Données France 2017 |
|---|---|-----------------------|---------------------|---------------------|
| Consommation de matières premières | Consommation de minerai de fer (vrac et pellets) en milliers de tonnes | 13 161 ⁽¹⁾ | 16 432 | 18 682 |
| | Consommation de charbon en milliers de tonnes | 6 919 | 7 167 | 7 037 |
| | Production d'acier (en millions de tonnes) | 10,2 | 10,7 | 10,6 |
| Recyclage des ferrailles | Consommation de ferrailles en milliers de tonnes | 1 934 | 1 891 | 1 930 |
| | % de ferrailles utilisées par tonne d'acier dans la filière fonte | 18,9 | 16,1 | 17,1 |
| | Tonnes de CO ₂ évitées par le recyclage des ferrailles (en milliers de tonnes) | 2 514 | 2 459 | 2 509 |
| Résidus et déchets | Residus de productions et co-produits totaux | 5 642 | 6 095 | 5 971 |
| | % de valorisation des résidus de production | 99,1 ⁽²⁾ | 90,6 | 89,5 |
| | % de résidus envoyés en centres de traitement ou d'enfouissement | 2,3 | 2,6 | 2,3 |
| Air | SO ₂ – Emissions de dioxydes de soufre en kg par tonne d'acier liquide produite) | 1,17 | 1,43 | 0,93 |
| | NO _x – Emissions d'oxydes d'azote (en kg par tonne d'acier liquide produite) | 0,91 | 1,12 | 1,29 |
| | Poussières générées (en kg par tonne d'acier liquide produite) | 0,20 | 0,19 | 0,22 |

| Thèmes | Indicateurs clés | Données France 2019 | Données France 2018 | Données France 2017 |
|--------|--|---------------------|---------------------|---------------------|
| Eau | Prélèvements d'eau (en m3 par tonne d'acier liquide produite) | 4,96 | 4,54 | 4,82 |
| | Consommation nette en eau par tonne d'acier liquide produite (en m3) | 2,27 | 2,11 | 2,12 |

Périmètre : ensemble des sites français de production et de transformation d'acier (Basse-Indre, Châteauneuf, Contrisson, Desvres, Dunkerque, Florange, Fos-sur-Mer, Gandrange, Le Creusot, Mardyck, Montataire, Mouzon, Reims, Saint Chély d'Apcher).

(1) La baisse de la consommation de minerai de fer par tonne d'acier produite s'explique par une évolution favorable du mix vrac/pellets et une augmentation de la teneur en fer pour chacun de ces produits

(2) Le taux élevé d'utilisation des déchets s'explique par une utilisation de stocks constitués les années précédentes

2- Un engagement en faveur du climat

ArcelorMittal s'est engagé à contribuer à l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris et a pour objectif de réduire ses émissions de CO₂ en Europe de 30 % d'ici 2030, en ligne avec son ambition d'être neutre en carbone en Europe d'ici 2050 (voir Climate Action Report Europe 2019). Le deuxième Rapport du groupe sur l'action pour le climat devrait être publié à la fin de l'année 2020 et fixera un objectif à l'horizon 2030 pour l'ensemble du groupe. La France, avec ses sites de Dunkerque et de Fos-sur-Mer et grâce à son site de Recherche et Développement de Maizières-lès-Metz, est en pointe sur l'expérimentation de nouvelles technologies.

Dans son Climate Action Report, publié le 25 juin 2020, ArcelorMittal Europe précise les voies technologiques engagées par le groupe en matière de décarbonation.

La piste principale est la production d'acier sans émissions de carbone, mais des études sont

également menées sur des voies différentes qui explorent le potentiel du carbone circulaire, du captage et du stockage du carbone (CSC), et l'électricité propre. Au-delà du défi technologique, le plus grand obstacle réside dans les coûts considérablement plus élevés qui ne peuvent être supportés par la seule rentabilité de l'industrie. C'est pourquoi l'intervention des pouvoirs publics est essentielle, à la fois pour donner accès au financement et pour assurer des règles du jeu équitables. Pour que cette politique européenne ait un impact global, elle doit en effet empêcher les entreprises qui ont amélioré leur empreinte carbone d'être défavorisées au profit de celles d'autres régions du monde qui n'ont pas les mêmes contraintes environnementales. Il s'agit d'un risque réel pour l'industrie sidérurgique, et c'est pourquoi un mécanisme d'inclusion carbone aux frontières de l'Europe est nécessaire.



Le 29 août 2019, ArcelorMittal a signé le French Business Climate Pledge 2019, aux côtés d'une centaine d'autres grandes entreprises françaises, dans le cadre de la Rencontre des Entrepreneurs en France du MEDEF (LaREF). Elles réaffirment la nécessité de changer collectivement de cap en accélérant l'innovation et la R&D à travers leurs investissements dans des solutions bas carbone, afin d'engager une baisse drastique des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Efficacité énergétique

Les progrès technologiques accomplis par ArcelorMittal permettent de réaliser des économies d'énergie dans les opérations de fabrication et donc de réduire les émissions de CO₂. Ainsi, en Europe, où les investissements en matière d'efficacité énergétique ont déjà permis de nombreuses améliorations, ArcelorMittal poursuit ses efforts afin de continuer à réduire sa consommation énergétique.

En France, le mix énergétique d'ArcelorMittal est constitué pour près des trois quarts de charbon et de coke qui entrent dans le processus de production de l'acier. Le reste de la consommation d'énergie se répartit principalement entre électricité, gaz naturel, dérivés du pétrole, et commodités (vapeur et gaz industriels). La technologie d'injection de gaz industriel, dans laquelle ArcelorMittal est aujourd'hui leader, permet aux hauts-fourneaux français de réduire sensiblement les quantités de combustibles fossiles utilisés. Parallèlement, les sites développent leur propre production d'énergie renouvelable. En France, les démarches de certification ISO 50001 et le programme d'audits

énergétiques lancé par ArcelorMittal permettent de dégager de nouvelles pistes d'actions à mettre en œuvre.

Dans le cadre de son plan d'actions énergie, le site de Florange a installé sur le four de sa ligne de production Galsa 1 un dispositif de récupération de chaleur. Cet équipement, mis en service en janvier 2019, permet au site de réduire sa consommation de gaz naturel ainsi que ses rejets atmosphériques en CO₂. Cela a été possible grâce au soutien de l'Ademe (Agence nationale de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) et à la contractualisation sous forme de Contrat de Performance Énergétique avec notre équipe Projets efficacité énergétique de l'EPO (European Procurement Organisation). La chaleur résiduelle des fumées de combustion du four est récupérée et les calories sont réinjectées dans le circuit d'eau surchauffée, qui est utilisé notamment pour le chauffage des bains de dégraissage ainsi que pour le séchage de la bande, au lieu d'être rejetée dans l'atmosphère sans valorisation. Cette récupération d'énergie va permettre de réduire d'environ 8 % la consommation de gaz naturel, soit 16 GWh par an, l'équivalent de la consommation annuelle en électricité d'environ 6 000 personnes. Au-delà de l'économie réalisée, ce projet permet une diminution notable des rejets atmosphériques de CO₂ de 3 200 tonnes par an ainsi qu'une baisse significative de la température des fumées rejetées par le four de Galsa 1

Certifiée ISO 50001 depuis mars 2017, ArcelorMittal France a mis en place une politique de minimisation des consommations énergétiques pour réduire les coûts de l'énergie et les émissions de CO₂. Dans ce cadre et avec l'appui de l'équipe Energie d'EPO qui a mis en place des contrats de performance énergétique, des projets ont été engagés sur différents sites.

A Dunkerque au Département Fonte, un projet a été lancé pour faire varier la consommation énergétique en fonction de la charge, tout en limitant les pics de courant au démarrage des moteurs. Les enjeux sont de réduire la consommation électrique de -29,1 % à la granulation du haut-fourneau n° 4 et de -9,5 % à l'agglomération N° 2. Les travaux se sont déroulés en avril 2019 à la granulation pour le haut-fourneau et en octobre 2019 à l'agglomération. L'équipe en charge du projet a profité de cette solution pour mettre en place un indicateur de suivi de consommation énergétique suivant le protocole de mesure et de vérification exigé par le contrat de service et la nouvelle norme ISO 50001 (Version 2018) applicable en 2021.

Projet **ANAGREEN** : pour une meilleure récupération et valorisation de chaleur fatale dans les usines.

Le projet de recherche **ANAGREEN** vise à renforcer les missions de diagnostic énergétique des sites industriels par le développement d'une nouvelle méthodologie intégrant des modèles de simulation/optimisation appliqués à la récupération et à la valorisation de la chaleur perdue. La récupération de la chaleur fatale dans des industries très consommatrices en énergie est un enjeu crucial de performance. Rien qu'en France, l'ADEME estime à 51 TWh

la chaleur fatale supérieure à 100°C dans l'industrie. Cela correspond à 10% de la production électrique française en 2017.

Pour mener à bien ce projet, un partenariat a été engagé avec la société Altran, leader mondial des services d'ingénierie et de R&D ainsi qu'avec l'ADEME qui finance à près de 50 % le montant total du projet. Les recherches en termes de solution innovante sont basées sur le couplage entre des méthodologies du domaine des data sciences et des approches de modélisation et d'optimisation. Ces méthodes permettent de considérer toutes les données des capteurs et de modéliser l'ensemble des flux thermiques d'un site industriel et leurs évolutions temporelles. Les data sciences permettent aussi d'établir les corrélations entre les différents flux.

Cette base offre aux projets de nombreuses perspectives. Par exemple, les corrélations entre les flux thermiques permettront de simuler le comportement thermique du site et d'évaluer des solutions technico-économiques plus seulement sur l'historique du site mais aussi sur ses prévisions d'activité. Ces travaux pourront aussi aboutir à un système intelligent de management de l'énergie, ou de maintenance prédictive. Pour rendre le projet ANAGREEN totalement réaliste dans ses résultats, ce sont les valeurs moyennes d'énergie fatale d'une usine ArcelorMittal qui ont été utilisées.

A l'issue de ce projet, courant 2020, ArcelorMittal devrait disposer d'un outil d'identification semi-automatique de solutions d'intégration énergétique qui inclura les méthodologies et les modèles développés dans le projet.



Des projets de réduction de consommation énergétique sont également menés sur le site de Fos-sur-Mer.

Un des deux variateurs de vitesse prévus sur le captage des fumées et des gaz de l'aciérie a démarré en octobre 2019. Il se traduit par une baisse de la consommation électrique de 60%. Le deuxième variateur sera mis en service d'ici la fin de cette année.

Ce projet est piloté par ArcelorMittal et soutenu par les partenaires Kyotherm, Schneider Electric et Actemium.

Le ventilateur du captage primaire est l'installation la plus énergivore de l'aciérie. Datant des années 1970, ce ventilateur tournait à 1000 tours / minute. Hors des phases d'élaboration de l'acier, le ventilateur tourne désormais à 500 tours / minute.

Pour faire varier la vitesse, deux moteurs ont été conçus sur-mesure. Un chantier de 8 mois à temps plein a mobilisé 14 entreprises sous-traitantes.

Quand le deuxième moteur sera opérationnel, la réduction de la consommation électrique annuelle sera équivalente à la consommation électrique d'une ville de la taille de Fos-sur-Mer.

Réduction des émissions de CO₂

Le 13 décembre 2019, ArcelorMittal Europe a annoncé son engagement à réduire les émissions de ses sites de production d'aciers plats de 30 % d'ici à 2030, sur la base de 2018. Les sites français de Dunkerque et de Fos-sur-Mer sont directement concernés.

Cet objectif s'inscrit dans la volonté du groupe d'être neutre en carbone en Europe d'ici à 2050.

La feuille de route CO₂ d'ArcelorMittal Europe, présentée dans son Climate Action Report 2020, est basée sur deux voies distinctes qui ont le potentiel d'entraîner une réduction significative des émissions de carbone, notamment :

- La première route, appelée Smart Carbon, s'appuie sur différentes technologies complémentaires dont le développement et le déploiement devraient permettre d'atteindre nos objectifs en 2030 : elle s'appuie sur l'utilisation de sources d'énergie circulaires, comme la biomasse résiduelle, pour remplacer les combustibles fossiles dans la production d'acier, ou encore le captage et le stockage ou la réutilisation du carbone des combustibles fossiles.

- La seconde route s'appuie sur une technologie innovante de réduction directe du minerai (DRI) : avec l'utilisation d'hydrogène « vert », elle offre un énorme potentiel pour une production d'acier neutre en carbone. Cette solution, beaucoup plus coûteuse que la précédente, est aussi dépendante de la capacité à produire de l'hydrogène en quantité très importante et issu d'énergies renouvelables et il est peu probable que des progrès suffisants soient réalisés pour qu'elle joue un rôle significatif avant 2030.

Le groupe est à l'avant-garde de ces technologies révolutionnaires pour la production d'acier à faibles émissions, qui permettront d'atténuer les émissions diffuses et de réduire considérablement son empreinte carbone mais un certain nombre d'initiatives, anticipant cette révolution technologique, sont déjà mises en œuvre sur nos sites. On peut citer le recyclage des ferrailles, les systèmes de récupération de chaleur, l'utilisation des co-produits. Cependant, les véritables évolutions viendront des projets en rupture technologique retenues dans la feuille de route d'ArcelorMittal Europe, notamment à partir de la captation et de l'utilisation du CO₂ pour lesquelles les sites français de Dunkerque et Fos-sur-Mer développent déjà des pilotes.

Le projet IGAR, développé depuis 2017 sur le site de Dunkerque, vise à recycler les gaz issus des hauts-fourneaux en les réinjectant dans les hauts-fourneaux pour participer à la réduction du minerai de fer, en remplacement partiel de combustibles fossiles. Dans sa première phase en cours de développement à Dunkerque, IGAR Tuyère, du CO₂ résiduel contenu dans ces gaz est chauffé au gaz naturel à des températures très élevées à l'aide d'une torche à plasma – un procédé appelé reformage à sec, pour produire un gaz de synthèse injecté dans le haut-fourneau. Cette première phase représente un investissement de 20 millions d'euros, soutenu par l'ADEME. Dans les autres phases du projet, c'est le gaz de haut-fourneau lui-même qui sera injecté. L'ensemble du projet contribuera significativement à la feuille de route « Décarbonation » en France. Par la suite, il est envisagé d'injecter des bio-gaz ou des déchets plastiques après gazéification directement dans les tuyères ou la cuve des hauts-fourneaux.

Le projet « 3D » a été lancé en mai 2019, en partenariat avec 11 autres acteurs européens dont Total et IFP Energies nouvelles (IFPEN), d'un coût de 19,3 millions d'euros.

Il vise un triple objectif :

- démontrer l'efficacité d'un procédé de captage et de stockage de CO₂ à l'échelle du pilote industriel. Ce pilote sera capable, dès 2021, de capter 0,5 tonne par heure de CO₂ issu du gaz sidérurgique.
- préparer la mise en place d'une première unité industrielle sur le site ArcelorMittal de Dunkerque, qui pourrait être opérationnelle à partir de 2025 et capter 125 tonnes de CO₂ par heure, soit plus d'un million de tonnes par an.
- concevoir le futur pôle européen de Dunkerque – Mer du Nord, qui pourrait capter, conditionner, transporter et stocker 10 millions de tonnes de CO₂ par an et verrait le jour à horizon 2035.

Le projet « 3D » a l'ambition de valider des solutions techniques répliquables et de permettre le déploiement industriel de la technologie du captage-stockage (CCS : Carbon Capture & Storage) à travers le monde.

Le projet « 3D » fait partie du programme pour la recherche et l'innovation de l'Union Européenne (UE), Horizon 2020, et bénéficie à ce titre de 14,8 millions d'euros de subventions de l'Union Européenne.

A Fos-sur-Mer, ArcelorMittal participe aux côtés de partenaires industriels, scientifiques et institutionnels au projet Vasco, un programme de recherche sur la bio-valorisation des gaz industriels à forte teneur en CO₂ pour la culture de micro-algues en espaces ouverts. Des bassins de culture ont été installés notamment sur le site ArcelorMittal dans le cadre de l'expérimentation préindustrielle.

Toujours sur le site de Fos-sur-Mer, le projet Carbon4PUR, développé avec un consortium d'industriels, a pour objectif de recycler le CO₂ et le CO industriels pour fabriquer des résines époxy ou des mousses rigides qui pourront servir d'isolant par exemple dans la construction. Deux des principaux partenaires du consortium, ArcelorMittal et l'allemand Covestro (chimie),



installés sur des sites voisins étudient le moyen de fonctionner sur le mode de la symbiose industrielle, les fumées de l'un étant acheminées et traitées directement chez l'autre. L'objectif de Carbon4PUR est de fabriquer des produits chimiques à haute valeur ajoutée à partir de gaz sidérurgiques.

Le minerai de fer peut également être directement réduit en utilisant l'électricité seule. Avec un accès suffisant à l'énergie propre, l'électrolyse pourrait ouvrir la voie à la fabrication d'acier sans carbone. Cette technologie a été développée au centre de recherche et développement de Maizières-lès-Metz et a démontré que la fabrication de l'acier par électrolyse nécessitait moins de puissance que la fabrication d'hydrogène à partir de l'eau. Ce projet, dénommé Siderwin, pourrait permettre une réduction importante des émissions de CO₂ par l'industrie sidérurgique et se présenter comme une alternative efficace à la fabrication de l'acier à l'hydrogène même si son application serait effective à plus long terme.

D'autre part, les sites des Fos-sur-Mer et de Dunkerque ont récemment déposé un dossier pour chaque site pour des projets d'hydrogène vert, potentiellement éligibles au PIIEC (Projet Important d'Intérêt Européen Commun).

D'autres procédés sont en phase de tests sur les autres sites européens du groupe :

Carbon2Value, développé sur le site de Gand en Belgique, consiste à développer des technologies permettant de séparer le CO₂ des gaz résiduels pour le liquéfier afin d'en assurer le transport, le stockage et sa réutilisation. Une usine pilote de captage du CO₂ a été construite avec DOW Chemicals dans le cadre du projet Carbon2value soutenu par Interreg2seas.

Carbalyst[®] a pour objectif de capturer les gaz résiduels et les convertir biologiquement en bio-éthanol. Grâce à une analyse du cycle de vie, une réduction du CO₂ de 87 % par rapport aux combustibles fossiles a été

estimée. La construction d'une installation de démonstration de 120 millions d'euros, avec Lanzatech et le soutien d'EU Horizon2020 a débuté récemment à Gand, en Belgique. Une fois terminée en 2020, l'installation captera environ 15 % des gaz résiduels disponibles à l'usine et les convertira en 80 millions de litres d'éthanol par année. Il en résultera une réduction du CO₂ équivalant à 100 000 véhicules électriques ou 600 vols transatlantiques par année.

Le projet pilote **H2** à Hambourg a pour but d'étudier la réduction du minerai de fer par de l'hydrogène. Aujourd'hui, dans un four à réduction direct (DRI) alimenté au gaz naturel, la réaction provient pour moitié - moitié de l'hydrogène et du monoxyde de carbone produits à partir du gaz naturel. Des technologies peuvent être mises au point pour remplacer la matière première du gaz naturel par des niveaux croissants d'hydrogène. Ce gaz peut être extrait du gaz naturel pendant que le CO₂ co-produit est capturé et stocké, ou par l'électrolyse de l'eau. Le projet, d'un montant de 65 millions d'euros, doit permettre de produire suffisamment d'hydrogène pour réaliser une installation expérimentale de DRI alimenté à 100 % avec de l'hydrogène avec comme objectif de produire 100 000 tonnes d'acier par an.

Le projet **Torero**, à Gand (Belgique) vise la production de bio-charbon à partir de déchets de bois pour remplacer le charbon fossile qui est actuellement injecté dans le haut fourneau. Dans ce projet de 40 millions d'euros (financé à hauteur de 12 millions d'euros par EU Horizon2020), il est prévu de convertir 120 000 tonnes de déchets de bois par an en bio-charbon. Cette source de déchets de bois est considérée comme une matière dangereuse si elle est brûlée dans un incinérateur, car des gaz nocifs seraient émis, alors qu'aucun de ces polluants ne peut se former dans le haut-fourneau. Les projets futurs prévoient l'expansion des sources de carbone circulaire vers d'autres formes de déchets biologiques et plastiques. Ce procédé permettrait de réduire les émissions de CO₂ de 400 000 tonnes en première phase.

| Thèmes | Indicateurs clés | Données France 2019 | Données France 2018 | Données France 2017 |
|-------------------------------|---|---------------------|---------------------|---------------------|
| Efficacité énergétique | Consommation annuelle d'énergie primaire (en térajoules) | 232 779 | 239 548 | 230 729 |
| | Energie consommée par tonne d'acier liquide produite (en gigajoules) | 22,78 | 22,36 | 21,81 |
| Changement climatiques | Emissions de CO ₂ (en kilo tonne équivalent CO ₂) | 21 063 | 20 903 | 20 810 |
| | Part des émissions de GES Scope 1 | 95,5 | 97 | 95 |
| | Part des émissions de GES Scope 2 | 0,6 | 0,7 | 0,8 |
| | Part des émissions de GES Scope 3 | 3,9 | 2,3 | 4,2 |
| | Intensité carbone (tonnes équivalent CO ₂ par tonne d'acier liquide) | 2,062 | 1,95 | 1,94 |

Périmètre : ensemble des sites français de production et de transformation d'acier (Basse-Indre, Châteauneuf, Contrisson, Desvres, Dunkerque, Florange, Fos-sur-Mer, Gandrange, Le Creusot, Mardyck, Montataire, Mouzon, Reims, Saint Chély d'Apcher).

3- Un engagement au service des femmes et des hommes

Sécurité

L'amélioration de la sécurité, et en particulier de la prévention des accidents mortels, est une priorité absolue pour ArcelorMittal. C'est pourquoi ArcelorMittal s'est engagé depuis plusieurs années dans une démarche visant l'objectif zéro : aucun accident mortel et aucune blessure grave. Malgré ces efforts importants et une vigilance toujours accrue, un accident mortel est intervenu sur un site français en 2019.

La sécurité est l'un des cinq thèmes de « Développement durable » supervisé au niveau du groupe par le Comité de nominations, de rémunérations, de la gouvernance d'entreprise et du Développement durable du Conseil d'administration.

ArcelorMittal s'investit pour que chaque heure travaillée sur les sites le soit en toute sécurité,

pour l'ensemble des personnes opérant dans ses installations, salariés comme sous-traitants.

Le groupe s'engage sur le long terme pour maîtriser les risques et réduire l'occurrence de faits accidentels. Dans ce cadre, tous les sites industriels d'ArcelorMittal en France métropolitaine sont certifiés OHSAS 18001 (Management de la sécurité au travail) et de nombreuses actions de formation et de prévention sont menées au quotidien.

Des programmes de formation à la sécurité ont été développés tant pour l'encadrement que pour les équipes et sont déployés régulièrement sur l'ensemble des sites.

Chaque année, des actions sont menées afin de renforcer notre politique de vigilance. Ainsi les « journées Santé Sécurité », actions menées sur l'ensemble des sites français et mondiaux du groupe, visent à créer une culture de vigilance



partagée, dans laquelle les risques et les dangers sont identifiés et compris de tous. Les pratiques exemplaires sont mutualisées et de nouvelles mesures sont prises aux différents niveaux de l'organisation.

L'éradication des risques en matière de sécurité est une priorité pour le groupe au niveau mondial, qui a indexé une partie de la rémunération variable des managers sur le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt.

Les 10 règles d'or de la sécurité, à respecter par tous, salariés d'ArcelorMittal et d'entreprises extérieures, en tout temps et en tous lieux, sont largement diffusés à travers des campagnes d'information, par voie d'affichage, par intranet et par la distribution de brochures explicatives détaillées.

N° 1 : Je suis en bonne condition pour prendre mon travail

N° 2 : J'utilise tous les moyens de protection et de prévention contre les chutes dès que c'est nécessaire

N° 3 : Je respecte les procédures de consignation /verrouillage lorsque je travaille sur un équipement

N° 4 : Je respecte les procédures sur les espaces confinés avant d'y pénétrer ainsi que pendant toute la durée du travail

N° 5 : Je respecte en permanence toutes les règles concernant la manutention et je ne me tiens jamais sous une charge

N° 6 : Je respecte toutes les règles de circulation

N° 7 : Je laisse la priorité au rail et je reste éloigné des zones dangereuses

N° 8 : Je respecte les règles concernant l'accès et le travail dans les zones à risque gaz

N° 9 : Je ne désactive pas les dispositifs de sécurité

N° 10 : Je respecte toutes les règles de base Santé et sécurité, les standards, la signalétique et je porte les équipements de protection individuelle adaptés.

L'épidémie de COVID-19 a fortement impacté la vie des français au cours du premier semestre 2020. Dès le début de l'épidémie, les sites français d'ArcelorMittal se sont adaptés à la situation, généralisant le télétravail chaque fois que cela était possible. Pour les sites de production et de transformation, où la présence humaine était nécessaire, l'organisation du travail a été repensée afin de respecter les recommandations gouvernementales et les préconisations de l'Organisation Mondiale de la Santé, ceci en étroite collaboration avec la médecine du travail. Les schémas de circulation ont été revus afin de permettre le respect des règles de distanciation sociale ; le personnel a été fourni en équipements de protection (masques, visières, gel hydro-alcoolique, ...) selon les besoins. Toutes les mesures sanitaires rigoureuses ont été mises en place conformément aux directives ou préconisations du gouvernement. Une formation COVID-19 a également été mise en ligne. Les salariés en télétravail ont été régulièrement suivis et informés par des fiches « Santé » afin de leur permettre de gérer au mieux ces nouvelles conditions de travail (rappel des bonnes postures, des bonnes pratiques, du droit à la déconnexion, gestion des risques psycho-sociaux...).

Dans le cadre du Plan Santé 2020 et notamment du plan de prévention des risques psycho-sociaux, un service d'écoute et d'aide psychologique est accessible gratuitement par téléphone depuis un fixe ou un mobile. Il assure une mise en relation directe 24h/24 et 7j/7 avec un(e) psychologue, en tout anonymat et en toute confidentialité pour un accompagnement personnalisé. Une campagne d'affichage et la distribution de livrets d'information à l'ensemble du personnel ont permis de sensibiliser l'ensemble des salariés à ce dispositif. Cette mesure a été adoptée par la plupart des sites du groupe en France et a été maintenue pendant la durée de la crise sanitaire.

Santé

Les collaborateurs d'ArcelorMittal en France peuvent régulièrement faire face à des risques pour leur santé : exposition au bruit, port de charges lourdes, utilisation de produits chimiques, rythmes de travail, risques psychosociaux... ArcelorMittal s'investit quotidiennement pour réduire ces risques au sein de ses différentes entités et fournir aux collaborateurs du matériel et des équipements de protection adéquats et des conditions adaptées à la santé de ses salariés.

Nous valorisons la santé et le bien-être de notre main-d'œuvre et de nos communautés, et nous visons à réduire les maladies professionnelles. Nous menons une série d'initiatives sur l'ensemble de nos sites pour minimiser l'exposition potentiellement dangereuse des travailleurs aux conditions thermiques et aux produits chimiques, et pour prévenir les problèmes de santé. Nous cherchons également à améliorer la santé générale de nos employés et à encourager des modes de vie sains en ce qui a trait à des problèmes comme le tabagisme (participation

à l'initiative « Un mois sans tabac »), la consommation d'alcool et de drogues.

Emplois

Les compétences des femmes et des hommes de l'entreprise et leur implication sont autant d'atouts qui permettent à nos sites de renforcer leurs performances globale, économique et environnementale. Le savoir-faire, l'expérience et le développement de chacun sont conçus comme des priorités.



| Thèmes | Indicateurs clés | Données France 2019 | Données France 2018 | Données France 2017 |
|------------------------|--|---|---|---|
| Emploi | Effectif en équivalents temps plein (hors AMTP) | 15 435 | 15 647 | 15 925 |
| | Part de l'effectif en contrat à durée indéterminée (CDI) | 94,4% | 94 % | 94,6 % |
| | Nombre d'embauches | CDD : 544 CDI : 762 | CDD : 682 CDI : 796 | CDD : 605 CDI : 834 |
| | Nombre de départs | CDD : 487 CDI : 904 Dont Démissions : 231 Fin de CDD : 477 Retraite : 339 | CDD : 444 CDI : 1 088 Dont Démissions : 193 Fin de CDD : 435 Retraite : 499 | CDD : 466 CDI : 922 Dont Démissions : 170 Fin de CDD : 407 Retraite : 505 |
| | Répartition des contrats à durée déterminée (en %) | CDD : 27,94 CFIRE : 2,2 Contrat pro : 25,43 Contrat d'apprentissage : 44,43 | CDD : 26,96 CFIRE : 1,38 Contrat pro : 29,41 Contrat d'apprentissage : 42,25 | CDD : 25,38 CFIRE : 2,34 Contrat pro : 30,41 Contrat d'apprentissage : 41,87 |
| | Effectif à temps partiel (en %) | 6,20 | 5,22 | 5,1 |
| | Ancienneté moyenne (en nombre d'années) | CDD : 0,97 CDI : 16,67 | CDD : 1,01 CDI : 17,04 | CDD : 1,01 CDI : 17,64 |
| Sécurité | Taux de fréquence d'accidents de travail avec arrêt | 1,48 | 1,34 | 1,61 |
| | Nombre d'accidents mortels | 1 | 0 | 0 |
| Santé | Taux d'absentéisme (en %) | 4,40 | 4,20 | 4,10 |
| Dialogue social | Nombre de réunions avec les organisations syndicales au niveau national | 24 | 26 | 32 |
| | Nombre de jours perdus à cause de grèves | 2752 ⁽¹⁾ | 1 539 | 1 807 |
| | Jours de grève enregistrés chez ArcelorMittal imputables à ArcelorMittal | 1019 | 885 | 963 |
| Formation | Nombre d'heures de formation par salarié par an | 31 | 26 | 31 |

| Thèmes | Indicateurs clés | Données France 2019 | Données France 2018 | Données France 2017 |
|--------------------------------|---|---------------------|---------------------|---------------------|
| Diversité | Répartition hommes/femmes (en %) | 85,26 / 14,74 | 85,3 / 14,7 | 85,5 / 14,5 |
| | Femmes Managers (en %) | 13 % | 13 % | 14 % |
| | Salariés en situation de handicap (en %) | 3,73 % | 3,74 % | 3,78 % |
| Contribution financière | Masse salariale chargée (en millions d'euros) | 1 016 | 1 054 | 1 043 |

Périmètre : les indicateurs sociaux portent sur 95% de la totalité de l'effectif du groupe en France et regroupent les salariés des entreprises suivantes : AM Centres de services, AM Construction Caraïbes, AM Construction France, AM Construction Réunion, AMD Services France, AMD Solutions France, AM France, AM Gandrange, AM Logistics France, AM Méditerranée, AM Maizières Research, AM Revigny, AM Treasury, AM Wire France, , GEPOR, AM Industeel France, Profil du futur, Rolanfer Recyclage. Sont exclues du périmètre les sociétés suivantes : AM Long Carbon Commercial, AM Tailored Blank Lorraine, AMTP Hautmont, AMTP Lexy, AMTP Vitry, AM Tubular Products Socova, Industeel Dunkerque, Palfroid, AM Projet Martillac SAS.

(1) En 2019, ArcelorMittal a perdu 2 752 jours de travail pour cause de grève sur l'ensemble de ses sites. Néanmoins, la grande majorité (63%) de ces jours perdus en 2019 sont liés à des grèves non imputables à ArcelorMittal, en particulier au mouvement national de protestation contre la réforme des retraites. Les grèves imputables à ArcelorMittal en France en 2019 représentent 1 019 jours perdus.

1- Dialogue social

La politique contractuelle menée par ArcelorMittal en France avec ses partenaires sociaux revêt une grande importance. La prise en compte des objectifs du groupe pour assurer son développement et sa pérennité ainsi que la prise en charge des questions liées aux intérêts individuels et collectifs des salariés contribuent à une dynamique positive. Ainsi de nombreuses réunions avec les organisations syndicales ont lieu au niveau national : réunions de négociation, commissions de suivi des accords nationaux, réunions spécifiques avec les représentants syndicaux nationaux ou autres instances. Au niveau des sociétés et des sites, le dialogue est également étroit et extrêmement régulier, avec au total plusieurs centaines de réunions par an.

Après 6 réunions de négociation menées de septembre 2019 à janvier 2020, le premier accord sur l'Égalité professionnelle et la Qualité de Vie au Travail a été signé le 6 février 2020 par la Direction d'ArcelorMittal France et les organisations syndicales CFDT, CFE-CGC, CGT et FO. Par cet accord, les signataires considèrent que la Qualité de Vie au Travail est un enjeu majeur de progrès social, de performance pour l'entreprise et repose à la fois sur des relations collectives constructives et sur une réelle attention portée aux salariés en tant que personnes.

Cet accord s'articule autour de 7 axes et comprend 60 mesures permettant d'améliorer les conditions de travail et de vie des salariés :

- I. Articulation entre la vie personnelle et la vie professionnelle
- II. Lutte contre toute forme de discrimination
- III. Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
- IV. Insertion et maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap
- V. Qualité des relations de travail et prévention des risques psycho-sociaux
- VI. Prévention des effets de l'exposition aux facteurs de risques professionnels
- VII. Protection sociale complémentaire des salariés.



2- Formation

La formation continue est essentielle pour le développement, l'évolution des salariés et la performance du groupe. Elle est une priorité pour ArcelorMittal en France qui investit au-delà des minima légaux pour le maintien et le renouvellement des compétences de ses équipes. En 2019, chaque salarié d'ArcelorMittal en France a bénéficié en moyenne de 31 heures de formation. L'ensemble des salariés français a également accès aux programmes de formation professionnelle dispensés sur le campus en ligne ArcelorMittal University.

3- Egalité Homme-Femme

Pour ArcelorMittal en France, être une femme dans l'industrie sidérurgique ne constitue pas une exception. Qu'elles soient techniciennes de maintenance ou responsables qualité, chercheuses en R&D ou apprenties en production, les femmes occupent aujourd'hui tous les métiers et représentent 14,74 % des effectifs en France au 31 décembre 2019. L'entreprise a pour objectif de soutenir l'égalité des chances et d'élargir son vivier de talents en recrutant et promouvant les femmes au sein de ses structures.

Le 27 février 2020, ArcelorMittal a publié son index d'égalité professionnelle 2019. Cet index a été calculé pour 11 entités juridiques d'ArcelorMittal en France, représentant au total 95 % de l'effectif français.

L'index moyen des sociétés d'ArcelorMittal en France s'établit à 82 points sur 100, conformément à la méthode de calcul fournie alors par le gouvernement. Chacune des entités a un index supérieur ou égal à 75 points sur 100.

Les salariées et salariés d'ArcelorMittal en

France bénéficient notamment de bonnes performances sur les critères suivants :

- De faibles écarts de rémunération entre femmes et hommes, avec un indicateur moyen de 37 points sur 40
- Aucun écart entre les augmentations accordées aux femmes et aux hommes : 20 points sur 20
- L'attribution systématique d'une augmentation aux femmes de retour de congé maternité : 15 points sur 15.

Les deux sociétés qui comptent les effectifs les plus importants (ArcelorMittal France et ArcelorMittal Méditerranée) enregistrent des index supérieurs à la moyenne française d'ArcelorMittal, avec respectivement 84 et 83 points sur 100. A elles deux, elles représentent près des deux tiers des salariés d'ArcelorMittal en France.

Les activités de R&D sont également particulièrement bien positionnées sur l'égalité femmes-hommes, avec un index de 88 points sur 100 pour la société ArcelorMittal Maizières Research, qui abrite le plus grand centre de recherche mondial d'ArcelorMittal, basé à Maizières-lès-Metz (57).

Les politiques volontaristes déployées par ArcelorMittal ont permis d'atteindre ces bons niveaux d'égalité professionnelle, et notamment de progresser par rapport à 2018 en particulier sur l'égalité d'augmentations et de promotions.

ArcelorMittal a pour objectif de soutenir l'égalité des chances et d'élargir encore son vivier de talents en recrutant et promouvant les femmes au sein de ses structures. Les femmes ont ainsi représenté 21 % des embauches en contrat à durée indéterminée (CDI) en 2019, contre 18 % l'année précédente.

Différentes actions sont également menées nationalement et localement pour promouvoir

les métiers de la sidérurgie et changer son image afin d'encourager les femmes à rejoindre l'entreprise : interventions dans les collèges et les lycées, visites de sites, relations avec les grandes écoles, partenariat avec l'association « Elles Bougent », opération « Femmes de steel » sur le site de Fos-sur-Mer... De même, une formation « women@arcelormittal » est exclusivement dédiéees aux femmes cadres dans le groupe ArcelorMittal. Cette formation est orientée sur le développement du leadership des femmes, notamment vouées à des évolutions d'encadrantes et de gestionnaires d'équipe. Cette formation est gérée et dispensée en interne au sein d'ArcelorMittal University. En termes de rémunération, au cours des négociations avec les partenaires sociaux, une analyse est systématiquement réalisée sur les salaires par genre et par régime de travail, notamment temps plein et temps partiel. Une étude commandée par ArcelorMittal à un cabinet indépendant a démontré fin 2018 qu'il n'y avait pas d'écart de rémunération significatif entre les femmes et les hommes cadres à l'échelle d'ArcelorMittal en France : environ 1 % à profil équivalent.

Dialogue avec les communautés

En France, ArcelorMittal, à travers ses filiales, s'engage activement auprès des communautés locales dans le cadre d'un dialogue régulier avec les populations, les associations et les instances présentes sur le territoire. En fonction des besoins des collectivités et des entreprises implantées localement, le groupe peut être amené à leur mettre à disposition des compétences et des ressources spécifiques et collabore pleinement aux différentes initiatives économiques et industrielles dans lesquelles son apport apparaît profitable à

l'ensemble des acteurs. Le bénévolat des employés fait également partie de la stratégie d'investissement communautaire qui stimule la motivation des salariés en établissant des liens avec les collectivités locales et en soutenant des projets locaux : on peut citer à titre d'exemples les journées de don du sang, le Téléthon, mais aussi les subventions « Coup de pouce » allouées par ArcelorMittal France et ArcelorMittal Méditerranée à des associations d'aide à la personne dans lesquelles leurs salariés sont engagés.

En 2019, une nouvelle gouvernance sociale et de sensibilisation aux communautés a été instituée pour les sociétés ArcelorMittal France et ArcelorMittal Méditerranée.

Tous les trimestres, le Comité de nominations, de rémunérations, de la gouvernance d'entreprise et du Développement durable examine le tableau de bord des relations avec la collectivité et les indicateurs correspondants, ainsi qu'une cote de risque pour la collectivité (rouge, orange ou vert) pour chaque site. Cela permet d'attirer l'attention sur les sites essentiels, tout en obtenant une connaissance sans précédent des enjeux communautaires à l'échelle du Conseil d'administration. Les évaluations sont établies tous les trimestres par l'équipe Responsabilité sociale et sont fondées sur un certain nombre de sources d'information. Il s'agit notamment :

- La connaissance de la direction et des fonctions corporate locales (communications, sécurité,..) ;
- Les résultats des évaluations internes ou externes des systèmes de gestion des relations sociales et avec les communautés (y compris les audits ResponsibleSteel™) ;
- Les alertes médias et informations locales ;
- Des sondages sur la réputation et les perceptions de la collectivité, le cas échéant ;



- Les non-conformités environnementales.

Un site est considéré comme « rouge » s'il fait face à des enjeux sociaux et/ou environnementaux importants qui pourraient avoir une incidence sur notre réputation ; « orange » s'il y a des enjeux importants, mais gérés efficacement ; et « vert » si les enjeux ne sont que mineurs, locaux et bien gérés. Pour tous les sites cotés en rouge, une analyse plus profonde est effectuée par l'équipe Responsabilité sociale afin de mieux comprendre les facteurs sous-jacents à la situation. Cette analyse des causes profondes sert à cerner les tendances et les modèles qui sous-tendent les relations communautaires difficiles. Une approche similaire, mais moins approfondie, est adoptée pour les sites « oranges », tandis que l'amélioration du rendement est motivée par l'adoption de modèles et de pratiques exemplaires des sites « verts ».

Le 26 septembre 2019, ArcelorMittal Fos-sur-Mer a lancé un bulletin d'information destiné aux riverains de l'usine et aux salariés de Fos-sur-Mer. Intitulé « L'acier et vous », ce support, dont le second numéro est sorti en mars 2020, donne à voir les différentes facettes de la vie de l'entreprise et son engagement quotidien dans la vie locale. Tiré à plus de 13 000 exemplaires, il est distribué à l'ensemble des foyers des communes de Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis-du-Rhône. Il est également disponible dans différents lieux publics des communes voisines, ainsi que sur l'ensemble des sites et les réseaux sociaux. L'objectif est de se rapprocher et d'établir un contact plus direct avec le voisinage. Ce support est aussi l'occasion de montrer l'engagement d'ArcelorMittal dans la vie locale, qu'il s'agisse d'actions économiques, de soutien à des initiatives solidaires ou d'événements.

Fin 2019, ArcelorMittal France a annoncé la création de deux laboratoires numériques, « Digital Labs », l'un à Uckange près de Florange et l'autre à Dunkerque. Ces « Digital Labs », une première dans l'industrie sidérurgique, s'inscrivent dans le plan de transformation digitale de l'entreprise.

Fortement soutenus par les collectivités locales qui ont manifesté un intérêt immédiat pour le projet et exprimé leur souhait de nous accompagner, ces Digital Labs sont conçus comme :

- Des lieux d'innovation s'appuyant sur les meilleures pratiques actuelles : méthodes créatives pluridisciplinaires, développement agile, prototypage
- Des lieux de formation pour accueillir des étudiants en partenariat avec des grandes écoles, et pour intégrer et former en continu les équipes d'ArcelorMittal au digital et aux dernières technologies
- Des lieux de co-développement avec un réseau de partenaires, alimentés notamment par des données issues de nos installations industrielles
- Des espaces de co-working attractifs pour les talents de demain et les start-ups.

Ces laboratoires numériques, qui ouvriront à l'été 2021, assureront la montée en compétences des équipes d'ArcelorMittal et la formation des jeunes au digital et renforceront les relations d'ArcelorMittal avec le tissu économique local, des start-ups aux établissements d'enseignement supérieur en passant par les collectivités locales. Les deux établissements auront des positionnements distincts et complémentaires, et fonctionneront en interaction étroite. Le Digital Lab de Moselle travaillera essentiellement sur le big data, la maintenance 4.0 et la qualité, tandis que celui du Nord se concentrera sur l'énergie, l'environnement et la sécurité.

Depuis 2015, ArcelorMittal France encourage les initiatives de bénévolat de ses employés par sa démarche de subventions « coup de pouce ». Pour prétendre à ce soutien, les associations éligibles doivent avoir un caractère médical ou social et le projet développé doit venir en aide aux personnes fragiles en raison de leur âge, d'un handicap, d'une maladie ou de difficultés sociales.

Dans le contexte actuel de crise sanitaire, ArcelorMittal France a souhaité continuer à soutenir l'engagement de ses salariés impliqués activement dans une association qui œuvre pour aider les personnes en difficulté. Cinq dossiers ont été sélectionnés parmi les 15 enregistrés pour cette sixième saison, choix déterminé en fonction de la pertinence et de l'urgence du projet. Depuis 2015, ce sont ainsi 58 projets qui ont été soutenus par ArcelorMittal France.

A Fos sur Mer, les imprimantes 3D d'AM

Méditerranée ont participé activement à la lutte contre la COVID-19, en permettant de fournir des visières de protection à des soignants de l'APHM (Assistance Publique Hôpitaux de Marseille). Ce sont ainsi 500 soignants et élèves infirmiers de 4 sites marseillais qui ont été équipés.

Les entités d'ArcelorMittal France ont quant à elles manifesté leur solidarité avec les établissements de santé par des dons de matériel de protection :

- à Dunkerque : don de 1 500 masques et de 1 400 charlottes à destination des EHPAD et médecins de ville du Dunkerquois ;
- à Montataire : don de lunettes de protection à l'hôpital de Creil ;
- à Basse-Indre : don de 3 000 masques à l'Institut de Cancérologie de l'Ouest ;
- à Florange : don de 1 700 masques pour les foyers d'accueil de handicapés et la plateforme régionale Grand Est.

4- Gouvernance et devoir de vigilance

Le groupe ArcelorMittal a adopté un mode de gouvernance d'entreprise axé sur une culture d'intégrité afin d'assurer la conformité et une gestion raisonnée des risques opérationnels. Faire preuve de responsabilité et de respect à l'égard de ses salariés et de l'ensemble des parties prenantes, écouter activement leurs préoccupations et y répondre forment une composante même de l'entreprise. ArcelorMittal a mis en place un processus d'identification et de gestion des risques, dans lequel les risques sont appréhendés et gérés par la hiérarchie. Une fonction « Risques »

facilite les échanges et aide au suivi des plans d'action. Les risques critiques sont remontés à travers les lignes de reporting existantes, et les décisions à prendre sont corrélées aux autres décisions opérationnelles et stratégiques. Le Comité d'audit et de gestion des risques assiste le Conseil d'administration du groupe dans la surveillance des risques auxquels ArcelorMittal est exposé ainsi que dans le suivi et l'examen du cadre et du processus de gestion des risques. L'ensemble des facteurs de risque sont décrits dans le rapport 20F, point 3D.



Gérer les risques dans notre chaîne d'approvisionnement :

Au-delà du minerai de fer et du charbon, nous avons une chaîne d'approvisionnement complexe, pour l'étain, le tungstène, le manganèse, le zinc, le nickel et d'autres métaux que nous ajoutons en petites quantités pour créer nos milliers de nuances d'aciers spécialisés. Notre Code d'approvisionnement responsable établit nos normes minimales pour tous les fournisseurs, et chaque année, nous évaluons nos principaux fournisseurs en fonction du Code.

Afin de minimiser davantage le risque, nous effectuons une cartographie et une analyse des risques supplémentaires, et appliquons d'autres niveaux de vigilance en nous basant sur les lignes directrices de l'OCDE lorsque nous identifions des domaines de préoccupation sociale et environnementale. Nous élaborons des plans d'action là où ceux-ci sont nécessaires, en particulier en ce qui concerne les minéraux de conflit, et nous identifions les fournisseurs qui ont le potentiel pour participer à des systèmes de certification à l'avenir. En tant que membre du comité directeur de l'Initiative des minéraux responsables (IMR) et partisan du Groupe de travail sur l'étain (GTT), nous contribuons à façonner la certification ici aussi.

1- Ethique des affaires

ArcelorMittal sensibilise l'ensemble de ses salariés aux principes de la responsabilité sociétale de l'entreprise et s'investit pour consolider une culture positive de l'intégrité. Cet engagement est incarné dans un Code de conduite des affaires et est soutenu par un cadre complet de politiques et de procédures notamment dans les domaines des droits de l'Homme, de la lutte contre la corruption et du délit d'initié. Ces documents reflètent les principes et concepts du Pacte mondial des

Nations Unies, des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et des objectifs de développement durable des Nations Unies. Cet engagement s'accompagne d'une formation régulière des salariés. Ainsi, en 2019, ce sont 7695 sessions de formation à une gouvernance responsable qui ont été organisées pour 95% de l'effectif en France.

Conformité et Code de conduite des affaires

Le Code de conduite des affaires ArcelorMittal définit ce que signifie « agir avec intégrité » dans la pratique. Il s'applique à tous les administrateurs, dirigeants et employés d'ArcelorMittal dans le monde. Sur la base d'une matrice basée sur les fonctions de chacun, les salariés suivent tous les trois ans une formation leur permettant d'identifier les enjeux de conformité dans leurs activités quotidiennes ainsi que les domaines et les activités les plus à risque, et afin d'acquérir les bons réflexes. En 2019, 88,6 % des employés d'ArcelorMittal dans le monde ont suivi la formation sur le Code de conduite des entreprises, et 95,4 % ont suivi la formation anti-corruption.

D'autres formations plus spécifiques sont dispensées aux salariés directement concernés par les problématiques.

Pour les salariés français, les formations suivantes sont disponibles en français :

- Code de conduite des affaires
- Anti-corruption
- Droits de l'Homme
- Systèmes d'alerte

Le groupe surveille en permanence les meilleures pratiques reconnues aux États-Unis,

dans l'Union européenne, et dans tous les pays où il opère, et améliore ses normes et procédures de gouvernance d'entreprise en conséquence.

2- Droits de l'Homme

ArcelorMittal a élaboré sa première politique sur les droits de l'homme en 2010 et l'a révisée régulièrement conformément aux Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme et à la loi britannique sur l'esclavage moderne. La politique actuelle du groupe a été approuvée par le Conseil d'administration en juin 2017. Elle s'inspire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme des Nations Unies, de la Charte internationale des droits de l'Homme, des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail et du Pacte mondial des Nations Unies. Elle vise également à contribuer aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et notamment à l'ODD 8 « Travail décent et croissance économique » qui inclut l'objectif 8.7 sur l'éradication de l'esclavage moderne. Cette politique comprend des engagements envers les travailleurs, les collectivités locales et les partenaires commerciaux et couvre la santé et la sécurité, les droits des travailleurs et les droits des peuples autochtones. Conformément à ces engagements, la sécurité, la priorité absolue du groupe, représente 10 % du régime d'incitations financières pour le CEO office.

Le groupe exige que tous les employés concernés suivent une formation sur les droits de l'Homme tous les trois ans. En 2019, 90,1 % des employés concernés au niveau mondial avaient suivi cette formation.

En ce qui concerne les fournisseurs, ArcelorMittal a opté pour une politique

Achats globalisée, à savoir un référencement par grandes zones géographiques, voire mondial. Le risque le plus important pour les droits humains a été identifié au niveau des matières premières. Depuis 2011, le Code d'approvisionnement responsable d'ArcelorMittal établit des normes minimales pour les fournisseurs et décrit comment le groupe collaborera avec eux pour les atteindre. Chaque année, une évaluation des principaux fournisseurs stratégiques est réalisée au regard de ce Code : en 2019, 355 fournisseurs ont été audités au niveau mondial. Le groupe continue d'améliorer son processus d'approvisionnement afin de mieux s'aligner sur les lignes directrices de l'OCDE en matière de diligence raisonnable. Au cours de la dernière année, un travail important a été réalisé sur la cartographie des risques sociaux et environnementaux dans la chaîne d'approvisionnement des matières premières, avec une analyse par fournisseur, par pays et par matière. Cette démarche est complexe, compte tenu de l'intrication de la chaîne d'approvisionnement.

3- Mécanisme d'alerte et de recueil des signalements

Les employés et les autres parties prenantes peuvent signaler toute violation des politiques et procédures de l'entreprise, que ce soit dans le domaine des affaires, de l'anti-corruption, de l'environnement ou des droits de l'Homme. Ce signalement se réalise à travers un service de dénonciation confidentiel hébergé sur le site web corporate www.arcelormittal.com. Des lignes téléphoniques confidentielles de dénonciation sont également activées. Par ces systèmes, en 2019, le groupe a reçu au niveau mondial 162 plaintes relatives à des allégations de fraude. Toutes les allégations ont fait l'objet d'une enquête en bonne et due



forme par le Département Global Assurance. Suite à l'examen par le Comité de vérification et de gestion des risques, aucune de ces plaintes n'a été jugée sensible. En France, des mesures ont été prises au niveau de chacune des filiales françaises afin de mettre ce dispositif en conformité avec la loi Sapin 2 (n° 2016-1691 du 09/12/2016).

Liste des Politiques et Codes en vigueur dans l'ensemble des filiales du groupe

- Health and Safety policy (politique Santé Sécurité)
- Human rights policy (politique des droits de l'Homme)
- Environmental policy (politique environnementale)
- Code of Business Conduct (code de conduite des affaires)
- Anti-corruption procedure (procédure anti-corruption)
- Anti-fraud policy (politique anti-fraude)
- Code for responsible sourcing (code pour un approvisionnement responsable)
- Guide to responsible sourcing (guide pour un approvisionnement responsable).

4- Identification et évaluation des risques

La méthodologie de gestion des risques du groupe est appliquée aux domaines visés par la loi française sur le devoir de vigilance, à savoir : les droits humains et les libertés fondamentales, la santé, la sûreté et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement. Des actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves sont mises en œuvre à travers les différents dispositifs mis à disposition des filiales par le groupe pour leur activité en France.

| Catégorie de risques | Probabilité de réalisation | Impact | Actions |
|---|----------------------------|--------|---|
| Environnement | | | |
| Non-respect des normes réglementaires françaises | Moyen | Elevé | Déploiement de systèmes de management environnementaux en conformité avec la norme ISO 14001 : l'ensemble des sites industriels français sont certifiés |
| Changement climatique | Elevé | Elevé | Fixation d'objectifs de réduction d'émissions de CO ₂ en 2020 à horizon 2030. Ambition de neutralité carbone en Europe à horizon 2050 |

| Catégorie de risques | Probabilité de réalisation | Impact | Actions |
|---|----------------------------|--------|---|
| Environnement | | | |
| Approvisionnement | Elevé | Elevé | Evaluation et audit des fournisseurs. Adoption et application d'un code et d'un guide pour un approvisionnement responsable. Elaboration de la norme ResponsibleSteel™ |
| Droits humains et libertés fondamentales | | | |
| Fournisseurs | Elevé | Elevé | Evaluation et audit des fournisseurs. Adoption et application d'un code et d'un guide pour un approvisionnement responsable. Elaboration de la norme ResponsibleSteel™ |
| Santé et sécurité des personnes | | | |
| Santé et sécurité au travail | Faible | Elevé | Déploiement de la politique Santé Sécurité du groupe. Incitation financière de la direction. |
| Fournisseurs | Elevé | Elevé | Evaluation et audit des fournisseurs. Adoption et application d'un code et d'un guide pour un approvisionnement responsable. Elaboration de la norme ResponsibleSteel™ |

Achevé de rédiger
en Juillet 2020

ArcelorMittal France
Immeuble Le Cézanne
6 rue André Campra
93212 La Plaine Saint-Denis cedex

www.france.arcelormittal.com



ArcelorMittal